

Loi N° 20 /PR/2007

*Portant ratification de l'Accord de prêt signé le 4 Juin 2007
entre le Gouvernement la République du Tchad et la Banque
Arabe pour le Développement Economique
en Afrique (BADEA)*

Vu la constitution ;

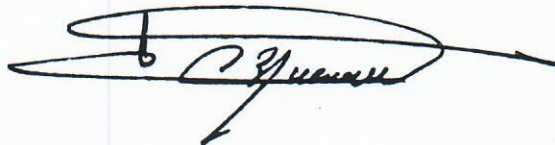
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en séance du 13 Novembre 2007 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifié l'Accord de Prêt d'un montant de treize millions (13.000.000) de dollars US, signé le 4 Juin 2007 entre le Gouvernement de la République du Tchad et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), relatif au financement du projet de bitumage de la route Bokoro-Arboutchatak.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *SMED G*

N'Djaména, le 21 NOVEMBRE 2007



IDRISS DEBY ITNO